141081 - Le jugement du fait de donner les noms Rahma, ou Aya ou Fourgaun ou Himmah ou Bayan ou Tagui ou Mouayyad billah

question

Qu'en est il du choix de ces noms pour en tirer un bon augure?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, s'agissant

du nom Rahma, il fait partie des noms bénis dont on

espère que le porteur fera preuve de compassion envers ses père et mère, envers

sa famille et la communauté tout entière, et jouira de la miséricorde d'Allah

le Puissant et Majestueux. C'est pourquoi certains ulémas ont précisé qu'il

convient de l'adopter, comme le dit l'érudit Baker Abou Zayd

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans tasmiyatoul

mawloud, p. 31.

Deuxièmement, s'agissant

du nom Aya, son adoption ne fait l'objet d'aucun inconvénient carnul doute que toutes les

créatures d'Allah

sont des ayas (signes) reflétant Sa grandeur et Sa puissance à Lui le Puissant

et Majestueux.

Troisièmement,

s'agissant du nom Fourgan, son usage est réprouvé

puisqu'il est le nom de l'une des sourates du Coran. Les ulémas réprouvent

qu'on se donne pour nom l'une des appellations du Coran et ses sourates. Ibn al-Qayyim

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:

«Fait partie de ce qui est interdit le fait d'adopter comme nom l'un des noms

L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Cheikh

du Coran et ses sourates comme Tahah, Yassine et Haamiim.» Touhfat al-Mawdoud,p.127.

Quatrièmement, il est

permis de s'appeler Himma. Il n' y a aucun

inconvénient à le faire. Le sens du mot est juste et acceptable et il inspire

la force et le désir de réaliser de nobles objectifs.

Cinquièmement, quant au

nom Bayan, il fait l'objet d'une divergencede fatwa émises par les ulémas contemporains.

La divergencea donné lieu à deux avis:

le premier est une réprobation. A ce propos, Cheikh Ibn Outhaymine

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Quant à Bayan,

je ne pense pas qu'on puisse se le donner comme nom. Il en est de même de Iman car il implique l'autoglorification. Il en est de même encore de Abrar.» Liquat albaab al-maftouh, liqua n° 16, question n° 8.

La question suivante a

été adressée à Cheikh Ibn Djabrine (Puisse Allah lui

accorder Sa miséricorde): « L'un des frères a eu une enfant et l'a baptisée Bayan.

Comment juger cela, étant donné que l'enfant a un an

et a été déclarée au registre des naissance sous le nom indiqué?» Voici sa

réponse: « Je pense qu'il faut changer ce nom car certains cheikh affirment que

cela n'est pas permis puisque le mot est utilisé dans la description du Coran.

Il vaut mieux le changer, fût-ce après un an ou plus.

Allah le sait mieux. » Extrait du site du Cheikh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde):

http://ibn-jebreen.com/book.php?cat=6&book=67&page=3778

Le second avis est que

l'usage du nom est permis. A ce propos, Cheikh Baker AbouZayd (Puisse Allah

L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Cheikh

lui accorder Sa miséricorde) dit: «On demande souvent à notre époque le jugement de donner le nom Bayan à un nouveau né. Les uns s'y opposent parce que c'est un des noms du saint Coran et que les humains ne doivent pas se donner pour noms des mots faisant partie de la parole divine révélée par Allah sur Son serviteur et Messager Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui). J'ai répondu à celui qui m'a interrogé qu'il était permis de donner le nom Bayan à un nouveau né. C'est un des noms utilisables pour des enfants des deux sexes comme le sont Asmaaet Kharidjah et d'autres car ce vocable ne fait pas partie des noms dusaint Coran. On l'emploie plutôt pour le décrire comme c'est le cas du mot Houda.

Il me vient incidemment

à l'esprit que notre contemporain, Cheikh Salih ibn

Ibrahim al-Boulayhi, mort en 1410 H (Puisse Allah

très haut lui accorder Sa miséricorde) a rédigé un grand ouvrage en deux tomes
intitulé al-Houda wal

Bayan fii asmaa al-qour'an (la guidance et la clarification des noms du Coran). Si ces deux mots étaient des noms du Coran, il ne les aurait pas utilisésdans l'intitulé de son ouvrage. On les emploie dans la description du

Coran et non dans l'énumération de ses noms.

La permission (de son

usage comme un nom personnel) ne peut pas être remise en cause en raison du fait que le premier à avoir suscité un débat public à propos du décret divin à Bassora s'appelle Bayan ibnSam'an. Qu'ils sont nombreux sont parmi les rapporteurs de hadith qui portent le nom Bayan sans que cela ne remette en cause les informations reçues d'eux! Voir at-taqriib par al-Hafezh ibn Hadjar

L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Cheikh

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) On y trouvequelqu'un du nom de Bayan. Allah le sait mieux. Mou'djam al-manahi al-lafdhiyyah, p. 627.

Peut-être l'avis allant

dans le sens de la permission de l'usage du nom est plus crédible puisqu'il est conforme au statut originel qui s'impose en l'absence d'un argument prouvant le contraire. Cependant, si dès le début on trouve un bon nom admis de tous, on peut s'y contenter au lieu de faire un choix controversé au sein des ulémas, si on peut l'éviter.

Sixièmement, en ce qui

concerne les noms Taqui et al-Mouayyad

bi Allah, on réprouve leur adoption comme noms propres car cela implique une autoglorification. Il est déjà expliqué qu'on réprouve l'usage de noms qui impliquent souvent le désir de s'auto glorifier. Se référer à la réponse donnée à la question n°101401 et la réponse donnée à la question n° 117474 et la réponse donnée à la question n° 1692 et la réponse donnée à la question n° 7180.

Allah le sait mieux.